



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4328

Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème – EI 02112

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2018/4328 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES GRANDS CONCERTS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE DE LA TRINITE SISE 29 RUE DE LA BOURSE A LYON 2EME - EI 02112 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chapelle de la Trinité, sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème, est une propriété de la Métropole. Elle est mise à disposition de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire signée le 29 août 2013. Le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2018.

La Chapelle de la Trinité, située dans l'enceinte du lycée Ampère dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, a été édifée entre 1617 et 1622. Haut lieu de l'histoire de la Ville de Lyon, elle est classée au titre des monuments historiques en 1939, et a été restaurée dans les années 1990 sous la conduite des architectes en Chefs de Monuments Historiques, grâce à un partenariat entre l'Etat et la Ville de Lyon. Elle est aujourd'hui un des joyaux du patrimoine lyonnais.

Si elle conserve depuis son origine un lien indéfectible avec la musique - elle fut le théâtre des créations des plus grands compositeurs du XVIIIème siècle.

La Ville de Lyon a accepté, en 1999, de confier la mise en valeur artistique de la Chapelle à l'association Les Grands Concerts, qui a ainsi en charge la coordination de la programmation artistique orientée vers le baroque et la gestion des lieux, et reçoit dans le cadre de sa saison, les plus grands interprètes de la musique baroque, classique et actuelle tout au long de l'année.

Ainsi pour la saison 2017/2018, il y a eu 30 représentations, 26 productions et 11 622 spectateurs accueillis.

L'association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (100 000 € sur l'exercice 2018).

La convention cadre et de mise à disposition de locaux, signée le 24 novembre 2016 arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Un projet de cession immobilière de la Chapelle de la Trinité, géré par la Direction centrale de l'immobilier, est en cours de discussion avec la Métropole de Lyon, mais le projet ne sera pas encore finalisé à la fin de l'année. Aussi, devant l'intérêt du travail de cette association et pour lui permettre de poursuivre sa mission, la Ville de Lyon accepte de prolonger la durée de la convention par un avenant. Le nouveau terme est donc fixé à la date à laquelle la Métropole de Lyon cédera ce bien immobilier ou, dans l'éventualité où le projet de cession n'aboutirait pas, au 30 juin 2019.

Pour votre information, il est précisé que la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité est consentie à titre gratuit, la Ville de Lyon prend à sa charge les dépenses de fluides dans la limite d'un forfait correspondant à la moyenne des consommations des trois

derniers exercices (pour 2017, ce forfait représente 15 500 euros). La valeur locative annuelle est estimée à 34 872 euros.

Vu la convention d'occupation temporaire conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon le 24 novembre 2016 ;

Vu la convention ;

Vu le projet d'avenant,

Vu l'avis du Conseil **du 2<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

### **DELIBERE**

- 1- L'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER